

D'a Désertif' Actions

2026



6^{eme} édition

Note d'information



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL



Contexte général

Les zones sèches¹ du monde représentent 41% des terres émergées de la planète et abritent près de 2 milliards de personnes. Les écosystèmes et agroécosystèmes présents dans ces zones possèdent des conditions pédoclimatiques² qui les rendent particulièrement sensibles aux variabilités climatiques et aux événements extrêmes telles que les sécheresses³. Les populations rurales et pastorales fortement dépendantes de la bonne santé des sols et de la disponibilité des ressources naturelles sont les premières touchées par les effets de la sécheresse et de la dégradation des terres. Elles voient leurs moyens de subsistance affectés et leurs conditions de vie se dégrader, entraînant des déplacements forcés, l'augmentation de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté.

Des chiffres alarmants

L'augmentation de la fréquence et de la durée des épisodes de sécheresse cause des pertes à court et à long terme :

- ➔ Plus de 1,4 milliard de personnes ont été touchées par les sécheresses de 2000 à 2019. Cela fait de la sécheresse la catastrophe naturelle qui affecte le plus grand nombre de personnes, après les inondations⁴.
- ➔ En 2017, la sécheresse a entraîné la pire crise humanitaire depuis la seconde guerre mondiale, lorsque 20 millions de personnes à travers l'Afrique et le Moyen-Orient ont été au bord de la famine.⁵
- ➔ Plus de 2 milliards de personnes dans le monde vivent dans des pays qui connaissent un stress hydrique élevé.⁶
- ➔ D'ici 2050, 75% de la population mondiale sera touchée par la sécheresse et ses conséquences ; on estime que 4,8 à 5,7 milliards de personnes vivront dans des régions où l'eau est rare pendant au moins un mois chaque année, contre 3,6 milliards aujourd'hui.
- ➔ 700 millions de personnes risquent d'être déplacées en raison de la sécheresse d'ici 2030.⁷

Les impacts potentiels de la sécheresse s'évaluent à travers la notion de **risque**, c'est à dire la possibilité que les impacts adviennent. Le risque est relatif à ce que l'on considère : il existe en général pour une population, mais peut aussi être considéré à l'échelle du système agricole. Le risque est fonction de l'aléa (caractère incertain et imprévisible), de l'exposition et de la vulnérabilité des systèmes⁸. En d'autres termes, le risque dépend d'une série de facteurs dont certains sont d'origine naturelle (l'aléa sécheresse ne dépend que des conditions météorologiques), d'autres d'origine humaine (l'exposition dépend par exemple de la démographie et des activités économiques ; la vulnérabilité dépend de la configuration des systèmes humains et naturels). Agir sur l'aléa reste difficile à cause de sa nature imprévisible. Tout l'enjeu pour les opérateurs du développement et les politiques publiques réside alors dans la réduction de la **vulnérabilité**, notamment concernant les systèmes de production agricole et alimentaire très **exposés** aux aléas que représentent les sécheresses. Prévenir et réduire

¹ Les zones sèches représentent les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches dont l'indice d'humidité, représentant le rapport entre la moyenne des précipitations annuelles et l'évapotranspiration potentielle, se situe entre 0.05 et 0.65 (UNCCD, 2017, *Perspectives Territoriales Mondiales première édition*, 335p.)

² Faible biodiversité dans les sols, faible ressource en carbone organique, agriculture fortement dépendante des ressources en eau etc. (Bernoux M., Chevallier T., 2013, *Le carbone dans les sols des zones sèches : des fonctions multiples indispensables*, CSFD Les dossiers thématiques n°10, 40p. ; UNCCD, 2017, *Perspectives Territoriales Mondiales première édition*, 335p.).

³ Le terme de sécheresse se rapporte en général à une période durant laquelle sont enregistrées des conditions d'humidité ou de précipitations anormalement inférieures aux moyennes sur un territoire donné. Ce phénomène cause un déséquilibre hydrique qui impacte directement la disponibilité des ressources en eau entraînant des conséquences environnementales et humaines importantes (UNCCD, 2019, *Rapport de l'Interface Science-Politique. Lien entre la sécheresse et les terres. Renforcer le rôle des interventions basées sur la gestion des terres pour atténuer les effets de la sécheresse et gérer les risques*, Bonn, 113p.)

⁴ <https://www.unccd.int/sites/default/files/2022>

⁵ UN-OCHA

⁶ UN-Water, 2019 – ONU, 2018

⁷ ONU, 2018, Groupe de Haut Niveau sur l'eau.

⁸ Risque = Aléa*Exposition*Vulnérabilité (UNCCD, 2021, *Good Practice Guidance for National Reporting on UNCCD Strategic Objective 3*, Bonn, 80p.)



les impacts des sécheresses sur les systèmes de production agricole et alimentaire c'est donc réduire les risques sur la perte d'un des moyens de subsistance majeur des populations rurales et pastorales.

Quelques exemples des impacts actuels de la sécheresse dans les territoires

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que 55 millions de personnes dans le monde sont directement touchées par les effets de la sécheresse chaque année. Ce phénomène représente encore aujourd'hui le danger le plus grave pour le bétail et les cultures dans presque toutes les régions du globe⁹. Les déficits en eau entraînés par la sécheresse ont des impacts directs à court et long terme sur les plans environnemental, économique et social.

Depuis fin 2020, la région de la grande corne d'Afrique (Ethiopie, Erythrée, Somalie, Djibouti, Kenya et Soudan) subit un grave épisode de sécheresse. L'enchaînement de 5 saisons de pluies déficitaires, entraîne la mort de millions de têtes de bétail et une destruction des récoltes ; 22 millions de personnes sont actuellement menacées par la famine¹⁰.

Au Maroc, les impacts des sécheresses ont fortement ralenti l'économie du pays (le taux de croissance est passé de 7,9% en 2021 à 1,3% en 2022), par ailleurs entre 1960 et 2020 les ressources hydriques renouvelables disponibles, sont passées de 2560m3 à environ 620m3 par personne et par an entraînant le pays dans une situation de stress hydrique important¹¹.

La sécheresse est l'affaire de tous, y compris des pays d'Europe. Les effets de la sécheresse sont déjà visibles en France, Espagne et Nord de l'Italie et suscitent des inquiétudes quant à l'approvisionnement en eau, l'agriculture et la production d'énergie¹². Par exemple, l'Espagne et la France connaissent des pénuries d'eau significatives. En Andalousie les réservoirs d'eau n'atteignent qu'environ 25% de capacité¹³ et cet été 2023, au premier août, 72% des nappes phréatiques en France étaient en dessous des normales mensuelles¹⁴.

La sécheresse : un enjeu politique majeur au sein des négociations internationales

Au sein de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification

La réduction de la vulnérabilité des systèmes humains et naturels les plus fragiles face aux impacts de la sécheresse, fait l'objet d'une attention particulière au sein de la CNUCLD. Atténuer et prévenir les impacts négatifs de la sécheresse dans les territoires les plus exposés et vulnérables, fait explicitement partie de ses prérogatives. En effet, c'est un objectif stipulé dans la convention cadre de la Convention¹⁵ et dans son cadre stratégique 2018-2030.

⁹ OMS, (2021), Drought Overview, <https://www.who.int/health-topics/drought#>

¹⁰ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/04/27/le-rechauffement-climatique-accelere-la-secheresse-record-dans-la-corne-de-l-afrique_6171200_3212.html

¹¹ <https://www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2022/07/20/moroccan-economy-slows-in-wake-of-drought-and-commodity-price-rises>

¹² Commission Européenne, 2023 : https://edo.jrc.ec.europa.eu/documents/news/GDO-EDODroughtNews202303_Europe.pdf

¹³ Commission Européenne, 2023 : https://joint-research-centre.ec.europa.eu/jrc-news-and-updates/severe-drought-western-mediterranean-faces-low-river-flows-and-crop-yields-earlier-ever_2023-06-13_en

¹⁴ <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/le-wwf-alerte-sur-une-penurie-deau-en-europe>

¹⁵ « Article 2/ Objectif

Les 5 objectifs stratégiques du cadre stratégique 2018-2030 de la CNULD :

Objectif stratégique 1 : Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir la gestion durable des terres et favoriser la neutralité en matière de dégradation des terres.

Objectif stratégique 2 : Améliorer les conditions de vie des populations touchées.

Objectif stratégique 3 : Atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables.

Objectif stratégique 4 : Faire en sorte qu'une mise en œuvre efficace de la Convention procure des avantages pour l'environnement à l'échelle mondiale.

Objectif stratégique 5 : Mobiliser des ressources financières et non financières additionnelles et importantes en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats mondiaux et nationaux efficaces.

En conséquence, à l'échelle internationale et nationale, des programmes et instruments politiques sont mis en place pour lutter contre la dégradation des terres et les effets de la sécheresse dans les pays les plus vulnérables et exposés. En sus, afin de réduire la vulnérabilité des communautés locales et d'augmenter la capacité d'adaptation des populations et des pays face aux risques de sécheresse, la CNULD encourage les gouvernements à mettre en place **une politique nationale de lutte contre la sécheresse** axée sur la réduction des risques et complétée par des plans d'atténuation de la sécheresse à différentes échelles (nationale, régionale notamment). À ce titre, la CNULD a créé « **l'Initiative sécheresse** » dès 2018 (lors de la COP13). Cette Initiative représente un cadre de concertation pour accompagner les gouvernements dans l'élaboration et la mise en place de leurs propres plans nationaux de lutte contre la sécheresse, mettre en œuvre au niveau régional des actions concertées pour réduire la vulnérabilité et les risques de sécheresse, et fournir les ressources aux parties prenantes pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes face aux effets de la sécheresse. Actuellement 70 pays sont engagés dans un processus d'élaboration de plan d'action sécheresse au niveau national. 34 ont été validés et peuvent être consultés sur le site de la CNULD.

Ces plans d'action permettent de voir quels sont les besoins des états pour prévenir les effets de la sécheresse, quelles actions doivent être mises en place et par quels moyens.

➤ **Le suivi de la prise en compte par les Etats de ces orientations stratégiques**

À travers un Système d'Examen des Résultats et d'Évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) de la Convention, les États Parties de la CNULD fournissent des données selon un certain nombre d'indicateurs propre à chaque objectif spécifique. En 2022, les données récoltées par le PRAIS¹⁶ ont été centralisées et analysées. Par la suite, le secrétariat de la CNULD a élaboré des rapports de synthèse, pour chacun des 5 objectifs en vue d'un examen par le CRIC21¹⁷. Au total, 126 pays faisant partie des 5 annexes de la Convention (Afrique, Asie, Amérique Latine et les Caraïbes, Méditerranéen Septentrionale, Europe centrale et de l'Est) ont renseigné le PRAIS4.

106 pays ont contribué au rapportage sur l'objectif stratégique 3 concernant l'atténuation des effets de la sécheresse et le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes les plus vulnérables. Les premières analyses préliminaires du CRIC21 démontre que de façon globale que les **impacts des sécheresses n'ont pas diminué** et qu'il y a un **déficit de statistiques nationales** en mesure de renseigner avec précisions les 3 indicateurs de sécheresse fondés sur (i) l'évolution de la surface des terres touchées par la sécheresse, en proportion de la surface terrestre, basée sur des classes d'intensité établie par le SPI (le Risque), (ii) l'évolution

1. La présente Convention a pour objectif de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées. »

¹⁶ Système de rapportage utilisé pour le cycle 2022.

¹⁷ <https://www.unccd.int/convention/official-documents/cric-21-samarkand-uzbekistan-2023>

de la part de la population totale exposée à la sécheresse (l'Exposition), et (iii) l'évolution du degré de vulnérabilité à la sécheresse (la Vulnérabilité). En outre, suite aux analyses préliminaires des résultats de PRAIS4 de la CNULD¹⁸ les Etats parties sont appelés par la Conventions à :

- ➔ S'engager davantage dans la mise en œuvre de politiques nationales proactives de lutte contre la sécheresse en les articulant autour de la gestion intégrée des risques de sécheresse comprenant 1/la surveillance et l'alerte précoce, 2/l'évaluation de la vulnérabilité et des effets et 3/ des mesures d'atténuation, de préparation et d'intervention destinées à renforcer la résilience des populations et des écosystèmes ;
- ➔ Évaluer leur vulnérabilité à la sécheresse avec plus de précisions pour que l'Indice de Vulnérabilité à la Sécheresse (IVS) rende mieux compte de leur situation nationale et pouvoir élaborer des plans nationaux de résilience face à la sécheresse plus efficaces.

➤ **Le Groupe de travail Intergouvernemental sur la Sécheresse**

En septembre 2019 à l'occasion de la COP14 de la CNULD¹⁹, un groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse a été mis en place avec pour mission de faire l'inventaire des politiques mises en œuvre, des accords institutionnels et des partenariats existants en lien avec l'action préventive, le suivi et la gestion des sécheresses. Son objectif est de donner des recommandations sur les mesures qui peuvent être prises par les États pour gérer de manière efficace les problématiques liées à la sécheresse dans le cadre de la Convention, en adoptant une approche intégrée de réduction des risques de catastrophes (RRC) et d'augmentation de la résilience des populations, des économies et des écosystèmes.

À la suite du bilan réalisé lors de la COP15 de la CNULD (mai 2022, Abidjan), le groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse a formulé plusieurs recommandations :

- ➔ La pertinence des techniques de gestion durable des terres dans l'atténuation des risques et des impacts des sécheresses ;
- ➔ La nécessité de fournir des ressources financières et technologiques aux pays particulièrement touchés par la sécheresse, tels que les pays d'Afrique ;
- ➔ La nécessité de mettre en place des systèmes d'alerte précoce et de surveillance de la sécheresse dans tous les pays ;
- ➔ L'instauration d'une cible sur la sécheresse dans le cadre de la Convention pour favoriser des engagements politiques au niveau national et des mesures concrètes au niveau local.

Ce groupe de travail a également souligné que la mise en place de plans nationaux de lutte contre la sécheresse n'a pas encore conduit à une coordination plus forte entre les différents secteurs et acteurs qui œuvrent pour la lutte contre la sécheresse. Cependant, ces plans nationaux restent considérés comme un bon début dans la mise en place d'actions proactives et sont soutenus par le Secrétariat de la CNULD et le Mécanisme Mondial.

¹⁸ Voir le rapport de synthèse complet sur l'objectif stratégique 3 ici : <https://www.unccd.int/sites/default/files/2023-09/2315450F.pdf>

¹⁹ Décision 23/COP14 : <https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-11/23-cop14.pdf>



Vers une prise en compte des enjeux de la sécheresse par la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC)

Récemment, une certaine attention semble être accordée à la sécheresse au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). En novembre 2022, lors de la 27^{ème} Conférence des parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP27), une alliance internationale pour la résilience à la sécheresse²⁰ a été lancée par le président du Sénégal Macky Sall et le dirigeant du gouvernement espagnol Pedro Sánchez. Cette initiative a pour but de créer une plate-forme de collaboration mondiale pour établir de nouveaux engagements politiques en faveur de la résilience face à la sécheresse et de mobiliser plus de ressources financières dédiées à ce sujet. Elle vise également à appuyer davantage l'engagement des parties prenantes et particulièrement celui du secteur privé dans les travaux menés sur la résilience à la sécheresse. Son but est aussi de collaborer étroitement avec d'autres organisations internationales comme l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). L'opérationnalisation de cette initiative internationale a par ailleurs été soutenue par la CNULD.

Cette initiative est en résonance avec le constat fait au sein de la CNULD sur le fait qu'actuellement de trop nombreux pays ne disposent pas de systèmes opérationnels de surveillance, d'alerte précoce et de réaction à la sécheresse. L'Alliance devrait ainsi permettre l'amélioration de la résilience à la sécheresse dans les pays par la mise en place de systèmes efficaces et coordonnés d'alerte précoce à la sécheresse pour les pays les plus exposés. Une initiative à suivre de près.

Un sujet transversal pour la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB)

La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) est un cadre de négociations internationales qui invite à la protection et la préservation de la biodiversité pour garantir le bon fonctionnement des fonctions et services écosystémiques. Si les enjeux directement liés à la sécheresse ne font pas partie de ses sujets de discussion, la réduction et la prévention des risques de catastrophes naturelles basées sur la préservation et la restauration des services écosystémiques, l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles font en revanche partie de ses objectifs.

Adopté en décembre 2022 lors de la COP15 de la CDB, le Cadre Mondial pour la biodiversité²¹ établissait des objectifs clairs jusqu'en 2030 pour la préservation et la restauration des écosystèmes et l'enrayement de la perte de la biodiversité. Il incite à « *restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction des risques de maladie, ainsi que la protection contre les risques et catastrophes naturels, grâce à des solutions fondées sur la nature et/ou des approches écosystémiques dans l'intérêt de toutes les populations et de la nature.* » (Cible 11). Un cadre qui reste pertinent à suivre pour identifier les synergies possibles avec les autres Conventions.

²⁰ International Drought Resilience Alliance (IDRA) : <https://idralliance.global/>

²¹ Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal : <https://www.cbd.int/doc/c/Obde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-4-25-fr.pdf>



Une 6^{ème} édition de Désertif'actions, le Sommet international de la société civile

Dans les rencontres internationales la société civile peut s'inviter pour dialoguer, faire des recommandations et interpeller les décideurs dans le but d'influencer les prises de décision internationales en matière de lutte contre les changements climatiques, de gestion durable des terres et des ressources naturelles et de développement humain. C'est à cette occasion que les OSC font remonter auprès des décideurs les réalités du terrain afin de mieux connecter les stratégies d'actions avec les besoins réels des populations et des écosystèmes.

Initié en 2006 par le Centre d'Actions et des Réalisations Internationales (CARI – France) et ses partenaires, le sommet international multi-acteurs **Désertif'actions** se veut un espace de dialogue inclusif centré sur la question des terres et du développement des zones arides. Il s'est successivement réuni à Montpellier (2006/2015/2022), Strasbourg (2017), et Ouagadougou (2019). Avant tout, Désertif'actions veut susciter et entretenir une dynamique de décloisonnement des familles d'acteurs engagés dans le cadre multilatéral de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification. Par la concertation et le partage, il s'agit de mieux clarifier les enjeux globaux, ceux du moment, de préparer des positions et de porter le message au cœur des négociations internationales en cours. Cette dynamique comporte un temps fort, « le sommet désertif-actions » co-organisé en lien avec la Convention des Nations Unies de lutte contre la désertification et un troisième partenaire coopté selon les circonstances, avant la Conférence des Parties à venir. L'originalité du concept repose non seulement sur l'initiative portée par la société civile, mais sur le processus comprenant (i) une phase préparatoire composée d'ateliers pays et de concertations à distance, (ii) un sommet multi-acteurs comprenant trois jours de plénières et ateliers de travail thématique, un jour d'ouverture et de participation du grand public, des temps culturels comme un concert public, un concours international de dessins de presse, (iii) une dynamique de contribution et de participation aux conférences des parties (COP), des réunions post-COP de partage des résultats etc. Fort de ses 5 premières éditions²², le sommet Désertif'actions est devenu un rendez-vous incontournable.

La 6^{ème} édition de Désertif'actions aura pour objectifs de :

- Lancer l'alerte sur l'accélération de la dégradation des terres et le rapprochement avec les points de bascule ;
- Construire un plaidoyer, en vue de la 17^{ème} Conférence des Parties de la CNULD en 2026, à partir de solutions concrètes et pertinentes pour répondre aux enjeux environnementaux et socio-économiques liés à la lutte contre la sécheresse et plus particulièrement celles qui permettent de mieux anticiper et prévenir les risques de sécheresse sur les écosystèmes et les populations ;
- Partager des acquis et des expériences ainsi que des connaissances scientifiques sur les questions de prévention et d'atténuation des risques liés à la sécheresse ;
- Sensibiliser le grand public aux enjeux de lutte contre la désertification et de gestion durable des terres.

Le CARI s'associera avec la **Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD/UNCCD)** et l'**Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)** pour l'organisation de cet événement, en partenariat avec l'**Association de Citoyenneté et de Développement Durable (ACDD)** et **WWF Afrique du Nord**.

La dynamique Désertif'Actions 2026 : une dynamique collaborative de plaidoyer

Cette sixième édition de Désertif'actions se déroulera sur l'ensemble de l'année 2025 et sur le premier semestre 2026, suivant un processus en trois phases, se concluant par la participation à la COP17, en Mongolie. Cette formule ambitionne de recueillir les points de vue et contributions du plus grand nombre d'acteurs, et de constituer une base participative légitime pour peser sur la décision publique concernant la gestion des sécheresses.

²² <https://desertif-actions.org/>



Phase 1 : janvier - décembre 2025 dans autant de pays que possible sur une base volontaire

⇒ Préparation d'un plaidoyer commun de la société civile internationale sur la résilience des territoires à la sécheresse

- Un questionnaire en ligne préalable diffusé largement pour recueillir de premiers argumentaires généraux permettant un premier cadrage de la dynamique de plaidoyer grâce à la participation d'une grande diversité d'acteurs
- Des ateliers pays préparatoires organisés par les OSC volontaires pour détailler les préoccupations spécifiques aux différents pays engagés dans la démarche D'a26 et permettre des productions collaboratives nationales.
- Un webinaire international organisé par le CARI pour mettre en commun les travaux dans les pays et les consolider afin d'en tirer les sujets prioritaires et les argumentaires majeurs à porter au niveau international.
- La production par le CARI de notes de décryptage afin de mieux comprendre les décisions qui ont été négociées lors de la COP16 en Arabie Saoudite sur le sujet des « sécheresses ».

➔ **Résultat attendu** : identifier les leviers de résilience des territoires face aux problématiques de sécheresse, en caractérisant les impacts des sécheresses et les stratégies déployées pour y faire face, mais aussi en analysant certains sujets clés concernant les systèmes agricoles et alimentaires et la gestion des ressources dans les territoires. Les éléments recueillis, associés à une compréhension fine de ce qui s'est joué à la COP16, doivent permettre de préparer le socle de l'argumentation qui sera à produire lors du sommet.

Phase 2 : le sommet Désertif'actions 2026, du 25 au 28 mars 2026 à Djerba (Tunisie)

⇒ Un rendez-vous multi-acteurs ouvert sur le monde, permettant à la société civile internationale de se rencontrer et d'approfondir son plaidoyer.

- Tenue du sommet international Désertif'actions 2026 rassemblant environ 350 personnes durant 4 jours pour préparer la contribution de la société civile et des autres acteurs impliqués, aux décisions qui seront négociées à la COP17. Il s'agira de s'appuyer sur les argumentaires produits dans la phase préparatoire (sur les voies à explorer pour améliorer la résilience des territoires), afin d'identifier les verrous à faire sauter et les leviers à actionner, au niveau des politiques publiques et des bailleurs de fonds, pour faciliter le changement.

➔ **Résultat attendu** : à la suite du plaidoyer construit et porté lors de la phase 1, enclencher un mouvement de la société civile internationale pour placer la résilience des territoires à la sécheresse au cœur de la mise en œuvre des politiques, en identifiant des éléments de langage commun pour influencer sur les orientations de ces politiques.

Phase 3 : 2026 en Mongolie lors de la COP17 de la CNULCD

⇒ Le plaidoyer commun est porté par les porte-paroles de la société civile lors de la COP17 de la CNULCD en Mongolie afin de peser sur la prise de décision en faveur d'une meilleure résilience des territoires face aux sécheresses

- La production de notes de décryptage des sujets qui vont être négociés à la COP17, afin d'identifier les marges de manœuvre disponible dans le travail d'influence.
- Une participation structurée de la société civile à la COP17, autour de messages communs, en collaboration étroite avec les réseaux existants et le panel des OSC de la CNULCD, pour investir tous les espaces de dialogue et de négociations de la COP17 (sessions de dialogue ouvert, plénières, débats de haut-niveau, journées thématiques et événements parallèles)

➔ **Résultat attendu** : inciter les États, à travers la CNULCD, à adopter et soutenir l'accompagnement des territoires vers plus de résilience en perspective du risque de sécheresse.



Le sujet de fond de Désertif'actions 2026

La question centrale à laquelle la dynamique du sommet Désertif'Actions 2026 cherche à contribuer est la suivante : **Comment réduire la vulnérabilité des territoires face aux sécheresses ?**

La planification et la gestion territoriale, menée de manière inclusive et participative, se révèle être un levier crucial pour renforcer la résilience des territoires face aux sécheresses. En intégrant les besoins de préservation des écosystèmes, la sécurité alimentaire et le développement économique, cette approche permet de restaurer les fonctions écologiques, de gérer les conflits et de sécuriser les ressources foncières et hydriques. L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une vision holistique qui lie les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, permettant de surmonter les obstacles à l'adoption de pratiques résilientes. En conséquence, le CARI et ses partenaires ont identifiés 4 axes de travail possibles, autour de 4 questions clés, permettant in fine, de contribuer à répondre à la question centrale :

1/ Transformation des systèmes agricoles et/ou d'élevage sédentaires

Les systèmes agricole et d'élevage subissent de plein fouet les effets des sécheresses, qui compromettent la production, mettent en péril la sécurité alimentaire et fragilisent les économies locales. Ces phénomènes, exacerbés par le dérèglement climatique, accentuent les disparités entre les territoires, notamment dans les zones où les infrastructures sont insuffisantes et où les capacités d'adaptation restent limitées. Face à ces défis, certaines stratégies basées sur les principes de l'agroécologie ont montré leur efficacité pour renforcer la résilience des exploitations. Ces solutions incluent des approches intégrées et diversifiées qui permettent aux exploitations de mieux anticiper, s'adapter et répondre de manière durable aux défis posés par les sécheresses. Cependant, la transition vers l'adoption de ces pratiques (techniques, organisationnelles, etc.) reste freinée par de nombreux obstacles structurels et conjoncturels. Faciliter le changement s'impose alors comme une condition indispensable pour lever ces barrières et favoriser la transition des systèmes agricoles et d'élevage vers plus de résilience.

Quelles modalités d'accompagnement des exploitations agricoles et d'élevage pour faciliter leur transition vers plus de résilience face aux sécheresses ?

2/ Accompagnement des systèmes de production mobiles (focus pastoralisme)

Pourquoi le pastoralisme ? : L'année 2026 est qualifiée par les Nations Unies de l'année du pastoralisme, reconnaissant ainsi son rôle clé pour concilier la préservation des écosystèmes fragiles, le développement économique et la cohésion sociale dans les zones arides et semi-arides. Son **caractère résilient** et sa capacité à maintenir la biodiversité le place dans les modèles à considérer en matière de système résilient face aux sécheresses.

Selon la CNULCD, les espaces pastoraux et de pâturages représentent 54 % de l'ensemble des terres de la planète. Ces modes de production mobiles jouent un rôle essentiel dans la gestion des ressources naturelles et la préservation des écosystèmes. Le pastoralisme est considéré comme un système basé intrinsèquement sur les principes de l'agroécologie. Lorsqu'il respecte la mobilité des troupeaux et la gestion durable des parcours, il permet de préserver les sols, réguler les ressources en eau et maintenir la biodiversité, tout en réduisant les conflits d'usage. La mobilité est la caractéristique majeure des systèmes pastoraux qui leur permet de s'adapter en situation de crise climatique de type sécheresse. Mais aujourd'hui, alors que les frontières inter états sont de plus en plus règlementées et soumises à des enjeux d'insécurité, et que les fronts agricoles remontent progressivement en diminuant les espaces de parcours disponibles, les contraintes s'intensifient autour de cette mobilité.

Comment préserver et faciliter le développement de systèmes basés sur des stratégies de mobilité, pertinents face aux sécheresses, dans un contexte de plus en plus contraint ?

3/ Gestion territoriale des ressources en eau

La ressource en eau, essentielle à la survie des systèmes agricoles, pastoraux et des communautés locales, est mise à rude épreuve en cas de sécheresses : les multi usages de l'eau en font même une ressource sous tension. Il devient donc indispensable de repenser les pratiques autour de la gestion de l'eau à l'échelle des territoires. Techniquement, la conservation naturelle des eaux dans les sols, au-delà de l'amélioration de la teneur en humus, peut être renforcée par des aménagements adaptés pour ralentir les écoulements et favoriser l'infiltration etc. Cependant, l'enjeu organisationnel est crucial pour la gestion des nappes souterraines et la coordination entre services publics et acteurs locaux. Face à la diversité des usages (eau potable – assainissement / eau agricole / eau environnementale) et aux contraintes accrues, la gouvernance participative, fondée sur le dialogue entre les acteurs, joue ici un rôle déterminant pour harmoniser les besoins des usagers et promouvoir une gestion durable de la ressource à l'échelle des territoires.

Comment concilier les différents usages des ressources en eau afin d'anticiper et de gérer les situations de sécheresse en limitant les risques de conflit ?

4/ Pilotage des territoires

Les sécheresses récurrentes exacerbent les tensions sur les ressources naturelles (eau, terres), impactant l'agriculture, l'élevage, les populations locales et les usages énergétiques. Les domaines de la santé, de l'éducation, des aménagements routiers sont aussi impactés indirectement, avec des effets possiblement à plus long terme. Face à ces défis, le pilotage des territoires, incluant la planification, la mise en œuvre d'actions et la gestion des ressources et infrastructures, est un élément crucial pour assurer la résilience d'un territoire en situation de sécheresse. De même, l'accueil et l'intégration des personnes déplacées internes est un défi à surmonter. Dans ce contexte, les autorités locales, qu'elles soient traditionnelles (chefferies traditionnelles et/ou religieuses...) ou administratives (collectivités locales et services associés...), ont un rôle majeur à jouer en anticipant les effets de telles crises et les mesures à considérer pour diminuer la sensibilité de leur territoire et améliorer sa résilience. Mais le transfert des compétences ne s'est pas toujours trouvé assorti d'un renforcement des capacités et moyens financiers pour mettre en œuvre les ambitions visées.

Comment faciliter le rôle des autorités locales pour qu'elles puissent anticiper et gérer durablement leur territoire en anticipation des crises de sécheresse ?

Des interrogations se portent également sur la mise en œuvre opérationnelle des engagements pris par les décideurs qui ne sont pas toujours traduits par des politiques transformatives fortes sur les territoires. Cette préoccupation sera transversale à l'ensemble des travaux envisagés.



Désertif'actions

Pour des territoires résilients face aux sécheresses :
agissons dès maintenant !



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL



Partenaires financiers

